

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 54612 75
Après du préfet de région d'Ile-de-France

Conditions Générales de Vente Formation – Société Française des Equidés de Travail

Public

Les formations s'adressent en priorité aux agricultrices, agriculteurs, conjoints collaborateurs, aides familiaux et personnes engagées dans un parcours à l'installation.

Les salariés d'exploitations ou d'organismes agricoles ainsi que les publics non agricoles y ont également accès.

Si la formation s'adresse à un public particulier ou nécessite une compétence particulière, cela est signalé dans le descriptif.

Les conditions d'inscription

Les inscriptions passent obligatoirement par la plateforme www.equides-formation.fr.

L'inscription est validée selon deux conditions :

- Inscription par la plateforme www.equides-formation.fr
- Validation des pré-requis,

Une convention ou un contrat de formation est établi. L'inscription est validée à réception de la convention ou du contrat signé.

Un mail de confirmation est transmis sur l'espace du stagiaire sur www.equides-formation.fr, au plus tard 8 à 10 jours avant le début de la formation.

Tous les tarifs sont forfaitaires, indiqués en HT et comprennent la formation et la documentation pédagogique.

A réception de l'inscription, un dossier de convocation est disponible sur le compte du stagiaire sur www.equides-formation.fr. Il contient : la convention de formation, d'un plan d'accès et la liste des hébergements possibles avoisinants.

Pour cette prestation, le bénéficiaire devra verser la somme due sur facturation émise par l'Établissement consécutivement à l'exécution de la formation et payable à réception. En cas de paiement effectué par l'OPCA, il appartient au client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 54612 75
Auprès du préfet de région d'Ile-de-France

Tarif et règlement

Le montant des frais d'inscription est précisé sur l'offre de formation.

Ces tarifs sont nets de taxes ; ils ne comprennent pas les frais de repas et de déplacement qui restent à la charge du participant.

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de la SFET ou par carte bancaire sur la plateforme www.equides-formation.fr.

En application du décret n°2012-1115 du 02/10/12, une pénalité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement est appliquée en cas de retard de paiement au-delà de 30 jours après la fin de la formation.

Les conditions d'annulation et de remplacement

1. Les demandes d'annulation

Toute annulation devra se faire par lettre recommandée ou par courriel avec accusé de réception. Elle doit parvenir par écrit au plus tard 15 jours ouvrés avant le début de la formation concernée. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du bénéficiaire.

Les formations sont dues au premier jour de la prestation. Tous les frais réglés sont non remboursables en cas de désistement ou de non-participation du stagiaire. Si, par suite de force majeure dûment reconnue, le stagiaire est empêché de suivre la formation, le bénéficiaire peut résilier le présent contrat. Il sera nécessaire de fournir un justificatif (décès d'un proche, hospitalisation, etc.)

Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue à cette convention.

2. Les demandes de remplacement et de report d'inscription

Les demandes de remplacement sont admises à tout moment et doivent être confirmées par écrit pour l'établissement des documents administratifs.

Les demandes de report d'inscription sont admises d'une session à une autre dans la limite des places disponibles si le bénéficiaire informe l'établissement au plus tard 15 jours ouvrés avant le début du stage initialement réservé. La demande doit être confirmée par écrit.

Justificatifs à conserver

Une attestation de fin de formation et une attestation de présence, ainsi qu'une facture, seront disponibles directement sur le compte des stagiaires sur la plateforme www.equides-formation.fr.

Ces documents sont à conserver notamment pour justifier du crédit d'impôt.

Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 11 75 54612 75
Auprès du préfet de région d'Ile-de-France

3. Les engagements de l'organisateur

L'établissement se réserve le droit, si le nombre de participants est jugé insuffisant sur le plan pédagogique d'annuler cette formation au plus tard 4 jours ouvrables avant la date prévue.

L'établissement se réserve le droit de reporter la formation, le contenu du programme ou de son formateur si des circonstances indépendantes l'y obligent sans obligation de dédommagements ou pénalités reversées au client.

L'établissement ne pourra être tenu responsable des frais engagés par le client ou dommages conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 le client peut accéder aux informations le concernant les rectifier et s'opposer à leur traitement.

Nos formations sont réalisées dans le respect de la réglementation et des textes d'application en vigueur.